

Keynote
11h45-12h00

Les fonctions support comme levier de la performance de l'entreprise Par Pape Amadou NGOM, PDG S&H

12h00-13h00

La réglementation en matière de données personnelles et l'Etat (pouvoirs de police et ordre public) [Panorama de la réglementation en matière de protection des données dans le monde]

Panel 2

Enjeux

- Notion de « propriété » des données personnelles et l'appréhension du paradigme de départ : les données personnelles sont le prolongement des individus qui les produisent. Pourtant, un semblant de « propriété » sur les données personnelles peut se manifester à travers le principe de portabilité des données, qui traduit une appartenance des données personnelles à la personne qui les produit.
- La mise en œuvre d'une réglementation inter-Afrique pourrait permettre de créer une union et une cohérence en termes de protection des données personnelles sur le territoire africain.
- La protection des citoyens face à l'exploitation de leurs données personnelles : vecteur de confiance permettant l'épanouissement numérique des Etats et le développement du commerce numérique

Questions

- Quels sont les moyens d'action de l'Etat vis-à-vis des citoyens ?
- Jusqu'où l'Etat peut-il aller dans l'usage de son pouvoir de police pour protéger les données personnelles des citoyens ? pour utiliser les données personnelles des citoyens ?
- Les traitements de données personnelles peuvent-ils être un instrument de maintien de l'ordre public ?
- Quels problèmes l'ingérence de l'Etat peut-elle engendrer pour les citoyens ?
- Panorama mondial : quelles différences vis-à-vis des données personnelles entre l'UE et la Chine, les USA ?
- Peut-on réellement parler de propriété des données personnelles ? Quelles sont les limites de cette propriété ?
- Peut-on envisager la création d'une plateforme de partage inter-Afrique de dispositions législatives ou réglementaires, ou de « bonnes pratiques » adoptées en matière de protection des données personnelles ?

Modérateur : Maitre Patrick AMOUZOU, Avocat Associé
Hoche Avocats

Intervenants :

M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP Maroc
M. Bilé DIEMELEOU, Directeur Général de l'ARTCI – Côte d'Ivoire
Mme. Sophie NERBONNE, Directrice chargée de la co-régulation économique
M. Jean Pascal MVONDO, Francophone Africa Government advisory & corporate Lead, Better Than Cash Alliance - United Nations Capital Development Fund
Représentant CDP Sénégal

Cible : Régulateurs, décideurs publics, universitaires, avocats, lobbyistes

13h-14h

Déjeuner

2

14h-15h30

Panel 3

Administration et numérique – mettre le numérique au profit d'une administration plus efficace

Mise en avant des initiatives déjà déployées en Afrique.

Enjeux

- Dématérialisation permettant un rapport plus fluide entre les citoyens et l'administration
- Faciliter les démarches
- Sensibiliser les citoyens à l'administration en ligne
- Développer le vote en ligne
- Renforcer l'implication des citoyens

Questions

- Quels sont les obstacles structurels au développement de l'e-Administration et comment les contourner ?
- Comment mettre le numérique au service de la démocratie ?
- Comment améliorer les services publics grâce au numérique ?
- Comment exploiter pleinement les données publiques, dans le secteur public comme privé ?

Modérateur : Ousmane THIONGANE, Conseiller Spécial et Coordonnateur Unité Digitale de la Présidence

Intervenants

M. Kevin Tammearu, Cybernetica AS – Estonie (retour d'expériences)
M. Mohamadou MBENGUE, Partner, CEO - Grant Thornton Technologies - Sénégal
Dr. Seydina Moussa NDIAYE, Directeur Coopération UVS
Colonel Alioune DIONE, DSI de la Douane du Sénégal
M. Emmanuel LEMPERT, Vice President Digital Government for France, MENA and French Speaking Africa - SAP

Cible : Administration, décideurs publics, entreprises

15h30-16h00

Pause-café

3

16h00-17h00

Souveraineté et villes, et énergies durables

Enjeux

L'infrastructure de base dans les villes intelligentes intègre le partage et la maîtrise des données. L'implantation des Datacenters soulèvent aussi la question de l'intégrité des données. Quid des parcs technologiques ?

Panel 4

Questions

- Comment protéger les données des citoyens, par nature sensibles ? Quelles politiques et quels mécanismes de protection adoptée ?
- Comment bâtir des espaces de confiance numérique ? L'Etat doit-il créer des tiers de confiance (évaluation et validation d'applications et objets connectés...) ?
- Comment assurer l'interopérabilité des systèmes informatiques, essentielle ?

Modérateur : M. Tony D'Almeida, Directeur des TI, de la Sécurité et de l'Organisation BOAD

Intervenants

M. Bassirou BA, Directeur Parc Technologique National

M. Abdoulaye MBAYE, PDG Neurotech

M. Oliver LABBE, Co-fondateur de Cap DC

M. Moussa DIEYE, SG Sénélec

M. Pierre Michel ATTALI, Directeur du Pôle Territoires Numériques Idate

M. Pape Ware GUEYE, Directeur Commercial Catalyst

Cible : Parcs Technologiques, télécoms, développeurs, régulateurs

4

